

Maison de la justice et du droit

L'accès au droit gratuit et ouvert à tous est une dimension essentielle de la politique de solidarité menée à Pantin. Ainsi la Maison de la justice et du droit, gérée par la communauté d'agglomération Est Ensemble, financée par la ville et le tribunal de grande instance de Bobigny, accompagne les Pantinois dans nombre de démarches juridiques liées au droit de la famille, des personnes et du logement. Information, conseil, orientation : ce sont plus de 100 personnes par semaine qui y sont accueillies en toute confidentialité.

Information, conseil et orientation : à chaque question ou problème, des intervenants spécifiques

La Maison de la justice et du droit a deux missions :

1. Informer, conseiller et orienter dans différents domaines du droit
2. Assurer la suite des juridictions pénales

Plusieurs types d'intervenants sont disponibles en fonction des problématiques posées.

Des avocats

Des permanences juridiques sont assurées plusieurs fois par semaine par des avocats généralistes ou spécialisés en droit des étrangers et de la nationalité ou en droit du travail.

Des juristes

- > Un juriste du Point d'accès au droit : pour mieux connaître vos droits et obligations dans leur ensemble
- > Un représentant de SOS Victimes : pour les victimes d'infraction pénale (via des permanences)
- > Des professionnels du droit pour répondre aux questions et venir en soutien aux démarches en :
 - droit du logement (ADIL 93)
 - droit des femmes et de la famille
 - droit des étrangers
 - droit du travail

Un médiateur familial

Mission : résoudre sur un mode amiable des conflits familiaux entre parents, entre parents et enfants ou encore concernant des grands-parents

Une permanence hebdomadaire d'un délégué du défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits sont à l'écoute pour recevoir et étudier, gratuitement et en toute confidentialité, les demandes concernant :

- > la défense des droits des enfants

<https://pratique.pantin.fr/aides-sociales/lieux-ressources/maison-de-la-justice-et-du-droit?>

- › la déontologie de la sécurité
- › la lutte contre les discriminations
- › la médiation avec les services publics

Les délégués vérifient si la réclamation relève de la compétence du Défenseur des droits et si elle est recevable. Selon les cas, une réponse est apportée au niveau local ou national, en collaboration avec les équipes du Défenseur des droits.

[En savoir plus sur l'accès au droit sur le territoire d'Est Ensemble sur le site de Est Ensemble.](#)

Le suivi des juridictions pénales

Un conseiller est présent pour écouter et orienter vers le juriste approprié à la situation de chacun. Toutes les consultations sont gratuites et confidentielles.

Plusieurs fois par semaine :

- › des délégués du Procureur interviennent pour suivre les mesures alternatives aux poursuites pénales, décidées par le parquet à la suite d'infractions de faible gravité.
- › des contrôleurs du service de contrôle judiciaire et d'enquête interviennent pour prendre en charge des mesures de contrôle judiciaire socio-éducatifs qui permettent d'éviter les placements en détention provisoire et visent à favoriser l'insertion sociale, professionnelle, l'accès aux soins des personnes sous main de justice.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 avenue du Général Leclerc

93507 Pantin Cedex

 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30